

Les libéraux, je le suppose, ont décidé tout simplement de laisser leurs alliés parler en leur nom. Dans l'ouest du Canada, on se demande ce qu'on obtient en additionnant 23 p. 100 et 14 p. 100; la réponse est bien simple: la vieille coalition libérale-néo-démocrate. C'est ce qu'on découvre à la lumière des sondages Gallup. Lorsqu'il s'agit de la Commission canadienne du blé ou de questions touchant l'Ouest du pays, les libéraux savent fort bien que leurs alliés vont les appuyer et les soutenir dans chaque débat d'importance. Le mutisme de nos vis-à-vis est compréhensible, je le suppose.

Je voudrais parler du fond de la question, de ce qui a été dit ici. Le sujet a surgi au comité. Il s'agit d'examiner l'amendement qui a été présenté par mon collègue, le député d'Assiniboia. Les membres du comité ont reçu toutes sortes de conseils de caractère juridique quant à la façon exacte de rédiger le projet de loi. Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) parle de sa motion n° 40, qui dit:

Les dispositions de la présente loi relative aux fonctions de l'administrateur ne limitent pas les pouvoirs conférés à la Commission canadienne du blé par l'alinéa 21k) de la loi sur la Commission canadienne du blé...

Le député affirme qu'il s'agit-là d'une protection supérieure pour la Commission canadienne du blé. Je sais que nous avons reçu l'avis de conseils juridiques mais, franchement, j'aime la rédaction non équivoque de mon collègue, le député d'Assiniboia. Il n'a pas restreint la matière. Il a dit que ce projet de loi n'aurait pas d'effet négatif sur les pouvoirs de la Commission canadienne du blé. Il vise un article du projet de loi et non un alinéa. Il affirme que dans mon parti, contrairement au Nouveau parti démocratique, nous sommes derrière la Commission canadienne du blé à 100 p. 100. Nous ne sommes pas d'accord avec eux seulement pour l'alinéa 21k) de la loi sur la Commission canadienne du blé. Nous tenons à tous les pouvoirs, ceux définis par la loi et ceux qui ont été dérogés par les tribunaux, appuyés, s'il surgit un conflit entre ces textes et les pouvoirs de la Commission canadienne du blé. C'est très simple. Nous sommes partisans d'exposer les choses dans une forme très simple. C'est dans ces termes exactement que mon collègue, le député de Kindersley-Lloydminster (McKnight), a soulevé la question. Ces gens-là ont consacré de très longues heures à ce comité. Ils se sont beaucoup occupés d'appuyer la Commission canadienne du blé. Ils ont cherché à examiner ce projet de loi consciencieusement, ils ont cherché à présenter des suggestions constructives. Les députés qui se sont signalés dans l'étude du projet, par exemple, celui de Red Deer (M. Towers) et celui de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton), appartiennent au parti conservateur. N'eût été du député de Regina-Ouest, du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) et du député de Prince-Albert (M. Hovdebo), le Nouveau parti démocratique n'aurait pas été représenté à ce comité. Donc le NPD n'a pas de leçon à nous faire à la Chambre sur les opinions contradictoires de nos députés. Quant aux députés de notre parti, ils exposent clairement leur point de vue aux citoyens et aux agriculteurs de l'Ouest qui comprennent leurs propos sans détours. Ils se rendent compte quand nous défendons en toute franchise la Commission canadienne du blé dans le projet de loi. Nous ne devons pas nous exprimer en termes obscurs. Nous n'avons pas à invoquer un article de la

Transport du grain de l'Ouest—Loi

loi sur la Commission canadienne du blé. Nous disons catégoriquement et sans équivoque que nous l'appuyons entièrement. Les Canadiens le comprennent, monsieur le Président.

Je voudrais parler de certaines plaintes que le député de Regina-Ouest a formulées à ce sujet. Selon lui, son parti se préoccupe des syndicats de blé et des sociétés céréalières de l'ouest du Canada. J'ai vraiment blêmi quand j'ai entendu ces remarques, car j'ai assisté aux audiences qui se sont déroulées dans la province dont je suis originaire, la Saskatchewan. Nous avons siégé de longues heures, de 9 heures à minuit chaque jour, et je suis fier d'avoir siégé avec mes collègues et d'avoir tenté de bien comprendre ce que nous disaient nos concitoyens. Quiconque a lu le compte rendu de ces délibérations à Regina y aura pris connaissance du véritable réquisitoire des députés néo-démocrates contre les syndicats du blé. Leur attitude n'a pas varié. Des représentants de ce parti ont pris la parole chaque jour, chaque fois qu'un témoin était entendu, pour s'attaquer à l'objectif que visent les syndicats du blé en Saskatchewan, au régime des délégués, à la trame même de l'organisation des syndicats du blé dans l'ouest du Canada. C'était inconcevable. Le PSD, qui était parfaitement solidaire des agriculteurs, a de toute évidence changé de ton depuis qu'il est tombé sous l'emprise du Congrès du travail du Canada et de M. McDermott. Le député de Regina-Ouest n'a cessé de répéter combien il était fier d'adopter la position du CTC au sujet de ce projet de loi.

N'empêche, monsieur le Président, on a du mal à croire que le NPD se soit ravalé à ce point quand on songe avec une certaine fierté, à titre de Canadien de l'Ouest, aux principes qui ont inspiré la création du PSD et guidé son évolution. Qu'est-il arrivé au Nouveau parti démocratique? Chose certaine, il est disposé à appuyer les libéraux à tout prix. Chaque fois que le gouvernement se trouve dans une impasse, il peut toujours compter sur le soutien de son aile de l'Ouest. Cela nous inquiète vivement, et l'attaque que le député de Regina-Ouest a lancée contre cet amendement nous montre à quel point ce parti est désespéré. Il ne dit pas toute la vérité. De fait, ses allégations au sujet de la position de notre parti sont mensongères.

● (1700)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur les motions n°s 39 et 40. Comme on l'a fait remarquer auparavant, les deux motions se ressemblent, mais le libellé est différent. Je suppose qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que la motion néo-démocrate défende la Commission canadienne du blé avec beaucoup plus de vigueur. Nous pouvons dire que le NPD a fait preuve de constance tout au long de l'étude de la mesure dans la façon dont il a protégé la Commission. Je suppose que nous pouvons aussi parler par ailleurs de la constance que la coalition des libéraux et des conservateurs a mise à affaiblir la Commission du blé et les syndicats des Prairies. Le député de Saskatoon-Ouest (M. Mazankowski) a violemment attaqué le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) sur des sujets que ce dernier n'a jamais abordés dans son discours ou sa présentation de la motion. Je pense que les conservateurs protestent trop fort.